



1. Remise en forme et harmonisation

La version 7 respecte la charte graphique des documents cadres.

Les référentiels d'activités, de compétences et de certification des différents niveaux sont réunis dans une seule annexe (contre 3 auparavant).

Les chapitres 4.1, 4.2 et 4.3 d'une part, ainsi que les chapitres 5.1 et 5.2 d'autre part, présentent une construction et une rédaction harmonisée :

- utilisation du code couleur et du logo du niveau correspondant,
- présentation sous forme de tableaux pour l'organisation pédagogique et les épreuves certificatives.

Les coquilles ont été corrigées.

2. Simplification et précisions

Le processus de réécriture a abouti à une rédaction plus concise et a permis d'alléger les contenus :

- suppression de passages développés dans d'autres documents et de paragraphes redondants,
- retrait du référentiel d'activités et du référentiel de compétences du formateur de formateurs,
- sortie des grilles certificatives, qui restent obligatoires d'application.

Le document de référence passe ainsi de 60 à 29 pages.

Des précisions sont apportées, en particulier :

- les durées en « face à face pédagogique » sont remplacées par des durées en « présentiel »,
- la qualification des formateurs autorisés à dispenser les formations est précisée pour chaque niveau,
- la durée d'archivage des grilles certificatives (au minimum la durée de la certification) et la possibilité de le faire sous forme dématérialisée sont précisées,
- les paragraphes portant sur les allègements de formation ont été revus et les équivalences/correspondances entre les titres actualisées,
- l'impossibilité de pouvoir exercer pour un SST, un formateur ou un formateur de formateurs dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée est rappelée. Ils peuvent néanmoins suivre un MAC pour recouvrer leur certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice *a priori* à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale,
- la possibilité pour un candidat n'ayant pas validé la totalité des compétences de repasser la ou les épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s). Ce point, explicité dans les manuels du formateur et du formateur de formateurs, est désormais intégré dans le document de référence.

3. Particularités par formation

3.1. Acteur

Aucun prérequis n'est exigé pour « suivre la formation », ce qui ne préjuge pas de la réussite aux épreuves certificatives.

Les titulaires d'un certificat APS (acteur prévention secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent participer à un MAC SST.

Un allègement de formation pour devenir SST est possible pour les personnes titulaires du PSC1/PSE1/PSE2/AFGSU.

Il est mentionné explicitement que l'aide-mémoire « Sauvetage secourisme du travail » (Edition INRS ED 4085) doit obligatoirement être remis aux participants à l'issue de la formation initiale et, le cas échéant, à l'issue du MAC en cas de perte ou de mise à jour.

La liste du matériel pédagogique a été revue pour ne conserver que les outils et matériels réellement mis en œuvre pendant la formation. Par exemple, le document de référence est une ressource pour le formateur et non un outil pédagogique en tant que tel à utiliser pour former les acteurs SST.

3.2. Formateur

Les titulaires d'un certificat APS (acteur prévention secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent s'inscrire à la formation initiale de formateur SST.

Le fait de disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression est ajouté. Il est souhaitable également que le candidat possède des compétences en informatique.

Il est précisé que la possibilité pour un formateur SST de dispenser des formations PSC1 est une autorisation de former et non pas une équivalence au PAE FPSC.

Le matériel pédagogique est mentionné (identique à l'acteur).

3.3. Formateur de formateurs

Dans les prérequis, il est ajouté que les candidats à la formation initiale sont sélectionnés après envoi d'un dossier de candidature.

4. Refonte des compétences de l'acteur SST et du formateur

La réécriture des référentiels de compétences a pour objectifs :

- de préciser les compétences attendues d'un SST en matière de prévention,
- de mieux faire le lien entre les compétences du formateur et celles de l'acteur,
- de limiter la rédaction à « domaine de compétences > compétence > sous-compétence », en supprimant les « sous-sous-compétences », relevant plus volontiers d'une énumération d'étapes du processus que doit suivre un SST ou un formateur dans son activité.

Pour l'acteur, l'évaluation de la compétence 2 (« Protéger ») a été ajoutée lors de l'épreuve certificative n°1 en MAC.

Pour le formateur, les anciennes compétences liées à la méthodologie de projet sont revues. Ainsi, le domaine de compétences 1 du formateur se concentre sur la capacité du formateur à démontrer l'intérêt de la formation SST (dans l'organisation des secours et dans la démarche de prévention) et à répondre à une demande de formation.

Le référentiel passe de 2 domaines de compétences à 3 et un domaine relatif à la maîtrise des aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours voit le jour. Le DC2 devient le DC3.

Les descriptions des épreuves certificatives du formateur sont corrigées pour tenir compte de ces évolutions. L'évaluation des compétences 3 et 4 est intégrée à l'épreuve certificative n°2 de la formation initiale.

Les tableaux comparatifs suivants permettent de visualiser l'évolution des référentiels de compétences.

DOMAINE DE COMPETENCES 1	
AVANT (V6)	APRES (V7)
Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail	Intervenir face à une situation d'accident du travail
1. Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention	1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
1.1. Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise	1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
1.2. Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise	
1.3. Etre capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention	
2. Etre capable de réaliser une protection adaptée	2. Protéger de façon adaptée
2.1. Etre capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations	2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
2.2. Etre capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement	2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
2.2.1. Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée	
2.2.2. Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés	
2.2.3. Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés	
2.3. Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même	2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
2.3.1. Etre capable de supprimer le danger	
2.3.2. Etre capable d'isoler le danger	
2.3.3. En cas d'impossibilité de supprimer ou d'isoler le danger, être capable de soustraire la victime au danger	
3. Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir	3. Examiner la victime
3.1. Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée	3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
3.1.1. Etre capable de mettre en œuvre les 4 actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime est menacée	3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
3.1.2. Dans le cadre où il y a manifestation de plusieurs signes, être capable de définir l'ordre de priorité des actions de recherche	
3.2. Etre capable d'associer au(x) signes décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser	3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
4. Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise	4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
4.1. Etre capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention	4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
4.2. Etre capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre	4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
4.3. Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte	4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
4.4. Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime	
5. Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée	5. Secourir la victime de manière appropriée
5.1. Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre	5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
5.2. Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée	5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
5.3. Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés	5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin
5.3.1. Etre capable de réaliser un suivi de la victime dans l'attente des secours en vue de détecter l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée	
5.3.2. Etre capable, en cas d'évolution de l'état de la victime, d'adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés	

DOMAINE DE COMPETENCES 2	
AVANT (V6)	APRES (V7)
Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise	Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
6. Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise	6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
<p>6.1. Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise</p> <p>6.1.1. Etre capable d'appréhender les notions de danger, situation dangereuse, dommage, évènement dangereux, accident du travail (AT) et maladie professionnelle (MP), ...</p> <p>6.1.2. Etre capable d'identifier la nature et l'importance des AT et des MP dans son entreprise, dans la branche professionnelle et/ou au plan national</p>	6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
<p>6.2. Etre capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention</p> <p>6.2.1. Connaître l'articulation de son action avec les autres acteurs de prévention dans et hors de l'entreprise</p> <p>6.2.2. Etre capable de positionner son action dans l'organisation de la prévention de son entreprise</p>	6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
7. Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention	7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
<p>7.1. Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail</p> <p>7.1.1. Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée</p> <p>7.1.2. Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés</p> <p>7.1.3. Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des dommages liés aux dangers identifiés</p>	<p>7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées</p> <p>7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels</p>
<p>7.2. Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses</p> <p>7.2.1. Supprimer ou faire supprimer les dangers ou isoler les personnes, dans une situation de travail dangereuse, en proposant des actions de prévention</p> <p>7.2.2. Définir, à défaut, des actions de protection permettant d'éviter ou de limiter le dommage</p>	
8. Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)	8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
8.1. Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise	8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
8.2. Etre capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre	8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
	8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Formateur :

DOMAINE DE COMPETENCES 1	
AVANT (V6)	APRES (V7)
Accompagner l'entreprise dans sa demande de formation de SST, intégrée à sa démarche de prévention des risques professionnels	Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise
1. Etre capable d'appréhender la démarche prévention d'une entreprise en vue d'y intégrer un projet de formation de SST	1. Justifier la formation SST pour une entreprise
	1.1. Expliciter l'intérêt de la formation SST dans l'organisation des secours de l'entreprise
1.1. Etre capable de comprendre les différents enjeux de la prévention dans l'entreprise 1.1.1. Etre capable d'identifier les enjeux humains et organisationnels 1.1.2. Etre capable d'identifier les enjeux financiers 1.1.3. Etre capable d'identifier les enjeux juridiques	
1.2. Etre capable d'expliciter les avantages de la formation de SST dans la démarche de prévention de l'établissement ou de l'entreprise 1.2.1. Etre capable d'expliciter les avantages de la formation eu égard aux obligations liées à la santé et à la sécurité des salariés 1.2.2. Etre capable de définir, en fonction des enjeux, les objectifs de la formation SST	1.2. Expliciter l'intérêt de la formation SST dans la démarche prévention de l'entreprise
2. Etre capable d'accompagner l'entreprise dans sa demande de formation de SST en tenant compte de ses spécificités	2. Répondre à la demande de formation SST de l'entreprise en tenant compte de ses spécificités
2.1. Etre capable d'appréhender dans sa globalité la méthodologie d'un projet de formation et d'en repérer les principales phases et étapes	
2.2. Etre capable de repérer les attentes et formaliser les besoins en formation de SST de l'entreprise 2.2.1. Etre capable d'analyser la demande de l'entreprise 2.2.2. Etre capable de repérer les freins et les ressources mobilisables dans l'entreprise 2.2.3. Etre capable de reformuler, si besoin, la demande de l'entreprise en fonction des besoins exprimés et identifiés	2.1. Analyser les attentes et les besoins de l'entreprise 2.2. Repérer les freins et les ressources mobilisables dans l'entreprise
2.3. Etre capable d'élaborer un projet de formation SST répondant notamment aux besoins identifiés en matière de prévention	
3. Etre capable d'assurer la promotion d'une action de formation de SST	
3.1. Etre capable de préparer une présentation de l'action de formation définie 3.1.1. Etre capable de renseigner l'ensemble des éléments constitutifs de la demande de formation SST 3.1.2. Etre capable d'argumenter pour faire adopter l'action de formation ainsi (re)définie	
3.2. Etre capable d'animer une réunion d'information présentant l'action de formation définie	

DOMAINE DE COMPETENCES 2	
AVANT	APRES (V7)
	Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST
	3. S'appuyer sur le guide des données techniques pour mettre en œuvre une action de secours
	3.1. Appliquer et argumenter les conduites à tenir
	3.2. Réaliser et justifier les techniques gestuelles
	4. Accompagner et justifier la mise en place d'action de prévention
	4.1. Appliquer des méthodes et outils d'identification des risques professionnels
	4.2. Apprécier la pertinence des propositions d'amélioration et formuler des pistes complémentaires

DOMAINE DE COMPETENCES 3	
AVANT (DC2 – V6)	APRES (V7)
Concevoir, organiser, animer, et évaluer une action de formation SST	Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST
4. Etre capable de concevoir et d'organiser une action de formation SST	5. Concevoir un déroulé pédagogique d'une action de formation d'acteur SST
<p>4.1. Etre capable de construire une réponse pédagogique adaptée</p> <p>4.1.1. Etre capable de construire une action de formation qui respecte les exigences des documents de référence (référentiel de compétences, référentiel de certification, modalités pédagogiques)</p> <p>4.1.2. Etre capable de construire une action de formation en respectant les besoins et contraintes de l'entreprise</p> <p>4.1.3. Etre capable d'organiser une action de formation en tenant compte de la spécificité du public à former et en s'appuyant sur les différents modes pédagogiques</p>	5.1. Tenir compte des documents spécifiques du dispositif SST
<p>4.2. Etre capable d'organiser un déroulé pédagogique qui tient compte des conditions d'apprentissage d'un adulte en formation et de son contexte professionnel</p> <p>4.2.1. Etre capable de définir des objectifs pédagogiques</p> <p>4.2.2. Etre capable de construire une séquence pédagogique en utilisant différentes méthodes pédagogiques</p> <p>4.2.3. Etre capable de construire différents outils pédagogiques adaptés au contexte professionnel et au groupe en formation</p> <p>4.2.4. Etre capable de définir les indicateurs de réussite</p>	<p>5.2. Intégrer des modalités de mise en œuvre adaptées aux objectifs pédagogiques préalablement définis</p> <p>5.3. Définir des modalités d'évaluation formative et des indicateurs de réussite</p>
<p>4.3. Etre capable de prévoir et d'assurer l'organisation pédagogique et logistique de la formation</p> <p>4.3.1. Etre capable de prévoir le temps de formation</p> <p>4.3.2. Etre capable de préparer la salle de formation</p> <p>4.3.3. Etre capable de préparer les documents et matériels pédagogiques nécessaires à la formation</p>	
5. Etre capable d'animer une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation	6. Animer une action de formation
<p>5.1. Etre capable de mettre en œuvre le déroulé pédagogique préparé</p> <p>5.1.1. Etre capable d'utiliser les différentes méthodes et techniques d'animation</p> <p>5.1.2. Etre capable de gérer le temps de formation</p>	6.1. Mettre en œuvre le déroulé pédagogique préparé
<p>5.2. Etre capable de s'adapter aux différentes typologies des apprenants</p> <p>5.2.1. Etre capable de prendre en compte les motivations des apprenants</p> <p>5.2.2. Etre capable de gérer des dysfonctionnements et effectuer les régulations adéquates</p>	<p>6.2. S'adapter aux caractéristiques du public à former</p> <p>6.3. Gérer des dysfonctionnements et effectuer les régulations adéquates</p>
6. Etre capable d'utiliser différentes méthodes d'évaluation	7. Mettre en œuvre différentes méthodes d'évaluation
<p>6.1. Etre capable d'utiliser des outils d'évaluation formative favorisant l'émergence des points forts et des axes d'amélioration</p> <p>6.2. Etre capable d'organiser les épreuves certificatives définies par le référentiel de certification</p> <p>6.3. Etre capable d'utiliser des outils d'évaluation certificatives prévus</p>	<p>7.1. Effectuer des évaluations formatives favorisant l'émergence des points forts et des axes d'amélioration</p> <p>7.2. Réaliser les épreuves certificatives définies par le référentiel de certification</p>
7. Etre capable d'assurer ou de faire assurer le suivi administratif de la formation sur l'outil de gestion mis en place par le réseau prévention	8. S'assurer de la gestion administrative de la formation dans le cadre de l'habilitation SST
<p>7.1. Etre capable de contribuer à l'habilitation de son autorité d'emploi pour exercer son activité de formateur SST</p> <p>7.2. Etre capable de déclarer, clôturer une session de formation et éditer les certificats</p> <p>7.3. Etre capable de suivre son activité de formateur via l'outil de gestion</p> <p>7.4. Etre capable d'assurer le suivi administratif de ses stagiaires</p>	<p>8.1. Utiliser les outils de gestion prévus par le réseau prévention</p> <p>8.2. Assurer le suivi administratif des stagiaires</p>